

PAR COURRIEL :

Montréal, le 14 octobre 2015

Objet : Demande d'accès aux documents pour les

lots 2 642 904 et

2 642 905 Cadastre du Québec, Montréal

V/Réf

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 30 septembre dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation daté du 6 février 2013; 4 pages

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j. (articles et recours)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Montréal, le 6 février 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)
(L.R.Q., c. M-11.4)

Technoparc Montréal
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 3S6

N/Réf. : 7430-06-01-20326-02
400997193

Objet : Remblayage de milieux humide et mise en place d'une zone de conservation dans le cadre du développement du Technoparc

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 26 mars 2012, reçue le 27 mars 2012 et complétée le 21 janvier 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Remblayage de 7,16 hectares de milieux humides et 0,45 hectare d'un tronçon de cours d'eau et de sa bande riveraine. Les travaux auront lieu sur les lots 1 163 769, 1 336 731 à 1 336 736, 2 132 604, 2 317 494, 2 455 255, 2 482 889, 2 482 891, 2 482 893, 2 482 894 (futurs lots 5 030 239 et 5 030 241), 2 482 895, 2 482 896, 2 482 898 (futurs lots 5 030 239 et 5 030 241), 2 597 315, 2 642 905, 3 316 412 et 4 919 548 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Saint-Laurent, Ville de Montréal.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « Certificat d'autorisation - Remblai et travaux en milieux humides et intervention en rive - Projet Technoparc Montréal - Phases I, II et III - Arrondissement Saint-Laurent », daté de mars 2012, signé par mesdames art 23-24 et art 23-24, du art 23-24 concernant une demande de certificat d'autorisation pour le remblayage de milieux humides et la mise en place de zones de

compensation et de conservation, 56 pages et sept annexes, accompagnant une lettre signée par madame art 23-24, du art 23-24, datée du 26 mars 2012 et documents complémentaires;

- Courriels transmis les 12 et 27 juillet 2012 au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs par madame art 23-24 du art 23-24, contenant un engagement à effectuer des études d'évaluation environnementales pour le projet et auxquels étaient annexés:
 - Un document contenant des informations supplémentaires sur le projet;
 - Une étude hydrologique des milieux humides pour les terrains au sud de la rue Alexander-Fleming;
 - Un engagement du promoteur à produire une caractérisation environnementale de site.
- Extrait du procès-verbal de la séance du 7 août 2012 du conseil de l'arrondissement Saint-Laurent, confirmant l'engagement de l'arrondissement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) à accorder, dans un délai de 12 à 24 mois suivant la délivrance du présent certificat d'autorisation, un statut de zone de conservation aux aires de compensation du projet, auquel était joint un plan illustrant les dites aires de conservation;
- Document intitulé « Technoparc St-Laurent - Évaluation environnementale - phase I - Terrain vacant - Lot 146 ptie - Secteur du chemin et Secteur à l'ouest du chemin », préparé par art 23-24, daté du 13 juillet 2001 et reçu le 31 août 2012, 20 pages et une annexe;
- Document intitulé « Technoparc St-Laurent - Réhabilitation environnementale - Terrain vacant - Lot 146 ptie - Secteur à l'ouest du chemin », préparé par art 23-24, daté du 6 décembre 2001 et reçu le 31 août 2012, six pages et deux annexes;
- Deux lettres au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs datées du 4 septembre 2012, signées par madame art 23-24, du art 23-24, auxquelles étaient joints 15 documents;
- Deux courriels transmis le 15 octobre 2012 au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs par monsieur Binh Nguyen, de la Ville de Montréal, auxquels étaient jointes deux évaluations environnementales de site de phase I et II;
- Document intitulé « Évaluation environnementale de site – Phase I – Technoparc Montréal – Plusieurs lots vacants situés entre le chemin Saint-François, l'avenue Marie-Curie, le boul. Alfred-Nobel et les rues Alexandre-Fleming et Vanden-Abeelee », préparé par le

daté de septembre 2012 et reçu le 16 octobre 2012, 41 pages et neuf annexes;

- Document intitulé « Technoparc St-Laurent – Phase I - Environmental Site Assessment – Vacant lots : Area B (94,000 m²) & South-East Area A (75,650 m²) – Lot No. 1 336 727, Marie-Curie Avenue, Saint-Laurent, Quebec », préparé par art 23-24 , daté du 21 janvier 2000 et reçu le 22 octobre 2012, 14 pages et trois annexes;
- Deux courriels transmis le 25 octobre 2012 au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs par monsieur Benoît Fiset, de Technoparc Montréal, auxquels étaient joints deux évaluations environnementales de site de phase I sur les lots appartenant à Les Emplacements Liberté ltée;
- Courriels transmis les 2 et 27 novembre 2012, le 21 décembre 2012 et les 9 et 21 janvier 2013 au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs par monsieur Mario Monette, de Technoparc Montréal, contenant des informations supplémentaires et un document contenant les résultats analytiques des caractérisations des sols d'une partie du Technoparc, au nord du boulevard Alexander-Fleming;
- Courriels transmis les 3 et 21 décembre 2012 au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs par madame art 23-24 , du art 23-24 , contenant des informations supplémentaires;
- Extrait d'une résolution du conseil d'administration de Les Emplacements Liberté ltée, tenue le 7 décembre 2012, confirmant que cette compagnie s'engage à ne permettre que certains usages dans les zones de conservation, signé par monsieur Ralph Lévy, administrateur unique, reçu le 13 décembre 2012;
- Extraits du procès-verbal du conseil d'administration de Technoparc Montréal, tenu à Montréal le 13 décembre 2012, confirmant que Technoparc Montréal s'engage à ne permettre que certains usages dans les zones de conservation et à fournir au MDDEFP, pour chaque projet de développement, un rapport de réhabilitation du terrain en fonction du critère « C » de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, signés par messieurs Paul Saint-Jacques, président du conseil, et Mario Monette, président-directeur général, reçus le 18 décembre 2012;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs datée du 21 décembre 2012, signée par monsieur Howard Schenk, de Les Emplacements Liberté ltée, à laquelle était jointe une carte illustrant les zones de conservation sur les terrains de Les Emplacements Liberté ltée.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

art 53-54

HP/WI/gg

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides